

Avis de recrutement **Directeur du Parc Marin de la Côte Bleue**

Le Parc Marin de la Côte Bleue est une structure de gestion locale sous la forme d'un syndicat mixte de collectivités, chargé de mettre en œuvre des objectifs de protection du milieu marin, de valorisation et gestion des ressources de pêche, d'éducation et sensibilisation du public, et de recherche scientifique.

Cet établissement public a pris le relai en 2001 d'une politique expérimentale de gestion du milieu marin initiée sous le statut associatif à partir de 1982.

Cette politique repose sur un partenariat entre collectivités (Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches du Rhône, communes de Martigues, Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne et le Rove) en relation avec les organisations professionnelles de la pêche (Prud'homies de Martigues et de Marseille, et Comité Régional des Pêches Maritimes).

Le syndicat met en œuvre différents outils pour la réalisation de ses objectifs statutaires : concession sur le DPM, réglementations sectorielles des activités (pêche, mouillage,...), animation du site Natura 2000 « Côte Bleue Marine », plan de gestion, actions partenariales comme le Contrat de Baie de la Métropole ...

Il s'agit d'une initiative locale sans véritable équivalent mais qui s'inscrit dans les orientations nationales en matière d'Aires Marines Protégées.

Le Parc Marin de la Côte Bleue a été reconnu en 2012 parmi les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (convention de Barcelone) et il a été inscrit en 2018 sur la Liste Verte internationale des Aires Protégées de l'UICN. Les deux zones marines protégées gérées depuis 1983 à Carry-le-Rouet et 1996 à Martigues ont rejoint en 2019 le dispositif des Zones de Protection Fortes (ZPF) prévu dans le programme de mesures de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

En lien avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, et l'Office Français pour la Biodiversité, il participe activement à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de l'environnement marin (DCE, DCSMM, Contrat de Baie, SDAGE, animation Natura ...), ainsi qu'aux réseaux de gestionnaires comme MEDPAN ou le Forum des Aires Marines Protégées françaises.

Il est également engagé dans les politiques environnementales, maritimes ou éducatives mises en œuvre au plan local par les collectivités membres.

La structure est reconnue pour l'implication de son équipe sur le terrain pour la surveillance des deux zones protégées, des études et des suivis à long terme réalisés en interne, une expertise dans la gestion marine et les récifs artificiels, des relations entretenues avec les usagers du milieu marin et leurs représentants, une réactivité d'intervention face à des événements de mer (échouages de mammifères marins, pollutions,...), et une forte implication pédagogique en faveur des écoles primaires.

Le Parc Marin de la Côte Bleue dispose pour mener à bien ses missions d'une équipe de sept personnes dont le directeur, de locaux regroupant bureaux, salle de réunions, salle pédagogique, atelier, local plongée, de 3 embarcations, et d'un budget annuel de fonctionnement de l'ordre de 450.000 €.

Pour plus de précision sur les missions, les rapports d'activités et études sont consultables sur les sites :

www.parcmarincotebleue.fr ou <http://cotebleuemarine.n2000.fr/>

Définition de la mission du directeur :

Le directeur du Parc Marin de la Côte Bleue a pour mission, sous la responsabilité du Comité Syndical, de définir et d'élaborer les objectifs stratégiques et la politique de la structure, et de traduire les orientations en plan d'actions.

Disposant d'un grand degré d'autonomie et d'un niveau important de responsabilité, il est placé sous l'autorité du Président, et est responsable de l'ensemble du fonctionnement de la structure.

En relation avec les partenaires publics et privés (notamment les usagers), il doit veiller à la réalisation effective des missions sur le terrain, et s'impliquer directement dans certaines d'entre-elles.

Missions détaillées :

- Poursuivre une réflexion prospective sur l'évolution de la structure et son organisation
- Elaborer, piloter et mettre en œuvre les programmes et missions répondant aux objectifs statutaires du syndicat mixte
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires à cette politique
- Coordonner l'action du syndicat avec les services de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'avec les structures partenaires
- Assurer la gestion du personnel et l'animation de l'équipe
- S'impliquer directement dans la gestion administrative, budgétaire et financière de la structure
- Participer aux missions de terrain, suivis scientifiques, actions pédagogiques ou de communication

Compétences et expériences souhaitées :

- Etudes supérieures en environnement, océanologie, ou gestion des espaces naturels
- Connaissance de la gestion publique (fonction publique, comptabilité et commande publique)
- Connaissance du cadre juridique et des dispositifs de gestion du milieu marin littoral aux niveaux local, national, et européen, dans les domaines de l'environnement et de la gestion halieutique
- Expérience et pratique du milieu marin, de la plongée, et connaissance du monde maritime et de celui de la pêche professionnelle
- Expérience en matière d'encadrement de personnels
- Capacités en matière de communication, rédaction et synthèse de documents
- Expérience souhaitée dans un poste similaire

Conditions et moyens d'exercice :

- Forte disponibilité
- Résidence souhaitable sur la Côte Bleue
- Titulaire de la fonction publique (catégorie A) ou contractuel de droit public de niveau équivalent
- Rémunération : fonction de l'indice actuel du postulant ou de l'expérience

Date de prise de fonction : poste à pourvoir à partir de janvier 2021.

Lieu d'exercice : Carry-le-Rouet

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail avant le **15 octobre 2020** à : bachet.frederic@parcmarincotebleue.fr